Envoyé en préfecture le 29/11/2023

Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID: 018-200000933-20231129-2023_11_085-DE



Communauté de Communes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, convoqués le 19 septembre deux mille vingt-trois, se sont réunis au centre socio culturel d'Ivoy-le-Pré sous la présidence de Madame Laurence RENIER, Présidente.

Séance du lundi 27 novembre 2023 Délibération n° 2023-11-085

Approbation du compte de gestion de dissolution du BA OM

Conseillers en exercice : 36 Conseillers présents : 21 Pouvoirs : 6

Conseillers titulaires présents : Mme Anne CASSIER, M. Pierre LOEPER, M. Pascal VILAIN, Mme Laurence RENIER, M. François GRESSET, Mme Elvire SERRE-SANCHEZ, Mme Martine MALLET, Mme Cécile ABDELLALI, M. Olivier JACQUINOT, M. Pascal MARGERIN, M. Alexandre CERVEAU (arrivé à partir du point 5.1), M. Lionel POINTARD, Mme Dominique TURPIN, M. Gilles FEVRE, M. Hugues DUBOIN, M. Bernard DAUTIN, M. Frédéric BOUTEILLE, M. Alain URBAIN, M. Jean-Marc RUIZ, M. Marc GOURDOU, et M. Jean-Yves DEBARRE.

Conseiller suppléant présent : M. Jacques VISCAPI

Pouvoirs: M. Sylvain DUVAL a donné pouvoir à Mme Elvire SERRE-SANCHEZ,

M. Xavier ADAM a donné pouvoir à M. Olivier JACQUINOT, Mme Denise SOULAT a donné pouvoir à M. Lionel POINTARD, M. David DALLOIS a donné pouvoir à M. Hugues DUBOIN, M. Daniel GAUTIER a donné pouvoir à Mme Laurence RENIER,

M. Philippe RAGOBERT a donné pouvoir à M. Alain URBAIN.

Absents: Mme Sophie ESPEJO, Mme Florence LEDIEU, M. Didier RAFFESTIN, Mme Lucile

GROUSSEAU, M. Emmanuel BOULET-BENAC, M. Joël COULON, M. Bernardino

ADDIEGO, M. Marc-Antoine BAILBY, et M. Nicolas MOREAU.

Secrétaire de séance : M. Marc GOURDOU

Madame la présidente rappelle que consécutivement au choix du financement du service public de gestion de déchets par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, il n'a pas été possible de maintenir le budget annexe OM en 2023. En conséquence dès 2023, la Communauté de communes ne dispose plus de budget annexe OM.

Néanmoins, le Service de Gestion Comptable de Vierzon a réalisé des opérations comptables en 2023 pour la clôture du budget annexe OM. En conséquence, la DDFiP nous demande de valider le compte de gestion 2023 du budget annexe OM.

Le compte de gestion de dissolution du budget annexe OM 2023 transmis par le Trésor public donne les résultats suivants :

Envoyé en préfecture le 29/11/2023 Reçu en préfecture le 29/11/2023

Publié le

ID: 018-200000933-20231129-2023_11_085-DE

BUDGET ANNEXE OM	Résultat de la clôture de l'exercice précédent: 2022	Part affecté à l'investissement exercice 2023	Résultat de l'exercice 2023	Transfert ou intégration du résultat par opération d'ordre budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Investissement	- 18 259,75			- 18 259,75	
Fonctionnement	191 521,04			191 521,04	
Total	173 261,29			173 261,29	

Vu le compte de gestion de dissolution du budget annexe OM 2023 présenté par le comptable public,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 20 novembre 2023,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1: APPROUVE le compte de gestion de dissolution du budget annexe OM 2023.

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer le compte de gestion de dissolution du budget annexe OM 2023.

Pour extrait conforme

Le secrétaire de séance,

Marc GOURDÓU

La présidente Laurence RENIER

Certifié exécutoire par Madame la Présidente, compte tenu de la transmission en préfecture, le 29/11/2023 et de sa publication sur le site internet de la Communauté de communes.